

Un seul syndicat ?

Bilan et perspectives.

Un colloque de RESSY en septembre 1995

A l'occasion du centenaire du syndicalisme confédéré en France, l'association RESSY (*) organise, les 22 et 23 septembre 1995, un colloque sur « l'unité syndicale, bilan et perspectives ». Comme celui d'avril 1994 (« Questionner le travail »), il sera animé de façon conjointe par des chercheurs et des syndicalistes.

Créée en 1994, l'association Recherche, Société, Syndicalisme (RESSY), regroupe des militants et responsables syndicaux (CFDT, CGT, FSU, Groupe des Dix) ainsi que des chercheurs décidés à inscrire une part de leur activité en lien avec le mouvement syndical. Elle organise des réflexions internes. Cette année, par exemple, un jeudi par mois, se tient un séminaire sur les multiples aspects du fonctionnement des syndicats; un groupe de travail fonctionne sur les Comités hygiène et sécurité et conditions de travail (CHS-CT); une journée de réflexion a aussi eu lieu, le 14 janvier : « Les raisons de la crise du syndicalisme et les moyens d'en sortir ». Elle prend l'initiative de débats publics, et peut participer à des sessions de formation, soit en étant associée à leur organisation soit qu'elle se contente de fournir des intervenants en fonction des demandes.

Cette année-ci, l'option prise consiste à donner la place à des réflexions que l'année 1995, marquée par plusieurs congrès confédéraux et par la célébration du Centenaire, risque fort de laisser de côté : la réflexion intersyndicale, actuellement si nécessaire, au sujet du présent et de l'avenir du syndicalisme dans notre pays.

Le premier volet de la rencontre traitera d'abord des facteurs de la division syndicale en France (oppositions partisans, sexe, clivages socio-professionnels, jeu patronal). Seront examinées ensuite les réponses partielles apportées à la division : interdiction du cumul des mandats, répartition des postes, reconnaissance des courants, unité d'action).

En un deuxième temps après avoir examiné les problèmes au travers de l'expérience historique, les problèmes auxquels le mouvement syndical est confronté depuis la crise seront retracés : fragmentation du salariat, aspiration démocratique, internationalisation. Il sera alors mis à l'examen des participants les pistes susceptibles de sortir de l'impasse présente (niveaux à prendre en compte, entreprise, U.D., fédération, national, international, programme, stratégie).

Ce colloque aura lieu à Paris, vraisemblablement à l'amphithéâtre Richelieu de la Sorbonne. Nous disposons aujourd'hui, sous réserve de modifications de certains titres, de l'accord d'un certain nombre de chercheurs. Les contributions de syndicalistes sont en cours de discussion. Pour laisser de la place aux débats, les contributions demandées seront

Première séance : les facteurs de division.

- Colette Chambelland : La fondation unificatrice de la C.G.T.
- Jean-Louis Robert : La scission de 1921
- René Mouriaux : La scission de 1939
- Annie Lacroix-Riz : La scission de 1947
- Guy Groux : Vingt années de C.G.C.
- Franck Georgi : La scission de 1964 (CFTC-CFDT)
- Laura Laufer : Les femmes et l'unité.

Deuxième séance : les réponses et les expériences partielles d'unité.

- Vincent Présumé : Le groupe des 25.
- Pierre Cours-Salies : La CFDT et l'unité d'action.
- Jacques Girault : La FEN et le fonctionnement par tendance
- Bertrand Geay : Mythologie unitaire et expérience des enseignants
- Georges Ubbiali : Critiques de la bureaucratie syndicale.
- Josette Lefebvre : Vocabulaire de l'unité dans les résolutions syndicales (1972-1992)
- Jacky Reault : L'unité dans l'Ouest.

Troisième séance : Éléments structurants et perspectives actuelles d'unité

- Paul Bouffartigues : La diversification du salariat et l'action syndicale
- Renato di Ruzza : L'internationalisation de l'économie et ses conséquences pour le syndicalisme
- Danièle Kergoat : Les nouvelles formes de participation à l'action collective.
- Table ronde au sujet des perspectives d'avenir.

(*) L'adhésion, donnant droit aux publications et à la participation aux activités internes, est fixée à 100F pour un membre actif individuel, 300F pour un membre actif collectif, soutien à partir de 500F. Abonnement au bulletin seul : 30F/an. L'adresse de RESSY : 87, rue Villers-de-L'Isle-Adam, 75 020 Paris.

H • I • V • E • R

Depuis décembre, les ASSEDIC du Val-de-Marne sont mises sous la tutelle de l'UNEDIC (national). Cette situation sans précédent a été provoquée par l'intransigeance du patronat qui a voulu, dans cette instance, s'opposer à l'élection d'un président CGT (dont c'était le tour dans la rotation entre syndicats). Alors que la règle veut que les représentants patronaux n'interviennent pas sur le choix fait par les représentants syndicaux, ne serait-ce que pour une simple raison d'indépendance des syndicats face au patronat !

Malgré les péripéties qui ont ponctué les multiples réunions du conseil d'administration de cette caisse des ASSEDIC, le front syndical a tenu bon... jusqu'au jour où, grâce à l'intervention de la confédération CFDT directement auprès de l'Union Départementale FO (et sans même en avertir l'U.D. CFDT), un candidat FO se met en avant et se fait élire... avec les seules voix du patronat. Malaise, à tel point que cette élection sera annulée par l'UNEDIC nationale !

Que cherche le patronat ? Au delà d'une réaction viscérale contre le candidat CGT (premier syndicat dans ce département, à forte tradition ouvrière), il faut y voir un durcissement de la partie patronale par rapport à un paritarisme mal vécu. De fait, depuis des mois, les commissions paritaires qui permettent aux syndicalistes de défendre quelques dossiers, ne laissent presque plus rien passer.

Le patronat se bat aussi, en accord avec le CNPF qui a pris la tête de l'UNEDIC depuis quelques mois, pour redécouper les caisses ASSEDIC de la région parisienne en en supprimant quelques-unes, au détriment bien sûr du service rendu à celui qu'on appelle «usager» (parce qu'il a été jeté de son entreprise ?...)

De ce débat, le chômeur allocataire a été de fait largement absent. Il faut dire qu'à regarder les conditions d'accueil dans les ASSEDIC locales ou la réduction des allocations organisée par la direction de l'UNEDIC (à l'époque tenue par N. Notat, secrétaire de la CFDT), on comprend que les chômeurs ne défendent pas spécialement le paritarisme !

Depuis des années (et malgré plusieurs présidences syndicales), les

Les chômeurs oubliés

ASSEDIC du Val-de-Marne se caractérisent par une gestion extrêmement rigoureuse. Que ce soit accès aux fonds sociaux ou aides à la formation, la règle est le compte-goutte.

Ainsi pour les fonds sociaux, accessibles à tous les chômeurs (il faut seulement avoir travaillé 1 jour dans les trois ans qui précèdent), l'aide d'urgence (donnée immédiatement) est limitée à 2500 F, alors qu'à Paris elle peut être du triple ! Que faire avec une telle misère, qui ne permet pas de solder par exemple un passif de loyer ? Une seule solution, revenir le mois suivant, ce qui transforme le chômeur en assisté permanent ! Au bout du compte, le fond social n'est utilisé dans le Val de Marne qu'à 40 %, le reste étant

reversé à l'UNEDIC. Ce sont au niveau national 1,1 milliards de francs non distribués aux chômeurs !

La gestion des ASSEDIC, c'est aussi la question des moyens offerts dans tous les organismes qui s'occupent des chômeurs. Les effectifs dans le Val-de-Marne sont restés au même niveau qu'il y a 9 ans, alors que le nombre d'allocataires a été multiplié par 3 ! Les heures d'attentes se succèdent, à tel point que l'accueil est trop petit et que les personnes, par exemple à Créteil, attendent dehors ! Effet supplémentaire, les agents, déjà peu nombreux, sont de plus en plus utilisés à des tâches de contrôle : est-ce que le chômeur a fait suffisamment d'efforts pour montrer qu'il est bien à la recherche d'un emploi ? Et si un doute subsiste dans l'esprit de l'employé, il a le pouvoir de transmettre le dossier pour «doute» directement à la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi, pour un examen plus approfondi et ceci sans même que le chômeur en soit averti !

Le droit des chômeurs face aux ASSEDIC passe par ces mesures immédiates, telles que l'utilisation complète des fonds sociaux, le relèvement du montant de l'aide d'urgence et la création d'emplois dans les ASSEDIC. Mais un élément clé sera la représentation des allocataires dans le conseil d'administration. Celle-ci éviterait une coupure entre ceux qui donnent l'argent, les salariés qui cotisent, et ceux qui le reçoivent, les chômeurs. Une telle présence n'aurait-elle pas rendu moins facile l'instauration de l'Allocation Unique Dégressive, qui a tellement fait tomber les allocations que l'UNEDIC est bénéficiaire en 1994, et qui a contribué à l'exclusion de dizaine de milliers de chômeurs ?

Louis-Marie BARNIER

La CFDT au tournant ?

Le 43ème congrès confédéral de la CFDT va se dérouler du 21 au 24 mars 1995 à Montpellier. Dans le cadre des débats qui traversent cette organisation, nous avons demandé à Dominique Guibert de répondre à nos questions.

Collectif : Comment se déroule et se prépare un congrès de la CFDT ?

Dominique Guibert : Fort classiquement, c'est un congrès de syndicats départementaux et régionaux. Chacun de ces syndicats doit avoir prévu, qui une assemblée générale, qui un conseil syndical qui émettra des jugements sur : le « rapport général », non amendable, qui fait le bilan de l'activité du bureau confédéral sortant; la « résolution générale » qui présente l'orientation pour les années du mandat suivant. Les syndicats ont la possibilité de présenter des amendements à cette résolution. Enfin, les syndicats devront se prononcer sur les candidats au futur bureau national confédéral.

Donc, tous les syndicats ont eu la possibilité de s'exprimer sur le contenu des textes ?

D. G. : En ce qui concerne la résolution générale, ils ont pu déposer des amendements. Mais en fait, il y a eu moins de 1000 amendements présentés par moins de 150 syndicats. Ce qui est peu, mais compréhensible vu la rapidité des délais. A cet égard l'évolution du rapport entre le nombre officiel des syndicats et le nombre de syndicats déposants serait intéressant à étudier : un certain découragement ?

un repli sur sa propre sphère locale et professionnelle ? De toute façon, de ce petit millier d'amendements, il ne subsistera que ce que la commission des résolutions, élue par le conseil national confédéral, aura bien voulu intégrer, en tout ou partie, ou mettre en débat. En fait la grande majorité des amendements aura été purement et simplement rejetée et au bout du compte seuls neuf amendements seront présentés en congrès. Il s'agit bien d'une démocratie à étages, très encadrée, et les filtres anti-bouleversements sont bien employés. Enfin, les candidats au Bureau confédéral sont présentés par leurs structures, unions régionales et fédérations, et le BN sortant... Il y a donc là aussi de puissants correctifs à l'irruption de l'inattendu. Les statuts peuvent donc être une prime à la même équipe sur une orientation maintenue.

Revenons au début. Les syndicats vont émettre un jugement sur l'activité passée ?

D. G. : Depuis le congrès de Strasbourg, en 1988, il n'y a plus de vote dit de quitus. Certes, il y aura un débat. Mais le vote n'intervient que dans le cadre de la Résolution générale. Le texte initial comporte une appréciation -élogieuse!- de l'équipe sortante. Cette année, de nombreux syndicats ont déposé des amendements sur ce sujet. On peut donc penser que le bilan de la direction est largement contesté. On trouve des critiques fortes sur les méthodes anti-démocratiques de la direction, telle l'élimination de Kaspar ou la concentration au niveau le plus haut des prises de position publiques, telle aussi une démocratie réduite à l'apparition de « Nicole et ses garçons » à la télévision. Mais aussi sur les fonde-

ments de l'orientation : l'accord UNEDIC, le positionnement sur la loi quinquennale, le CIP, la protection sociale et les retraites, les aspects du mouvement social, les stratégies intersyndicales, les convergences, etc. Il s'agit bien là de la première bataille du congrès. Elle est déterminante. Battue, la direction sortante serait dans une position très inconfortable pour jouer de sa légitimité.

Sur quels points saillants, le congrès se prononcera-t-il, ou bien même aurait-il à se prononcer ?

D. G. : Voilà ce sur quoi on ne demandera pas l'avis des syndicats. D'abord, la définition d'une politique économique et sociale qui soit autre chose qu'un ralliement aux vertus de la régulation par le marché d'une part. Ensuite, un bilan et une réflexion sur la globalité de la politique gouvernementale. Ainsi sur la loi quinquennale, nous constatons une effarante timidité de la confédération, alors qu'il s'agissait bien de faire passer une orientation libérale. Il a fallu attendre les manifestations des jeunes contre le CIP pour voir émettre une légère condamnation, en tous cas pas à la hauteur de ce que manifestait un mouvement social. Enfin, le rôle d'une organisation syndicale aujourd'hui, instrument de cohésion sociale ou instrument de contestation et de transformation sociale.

Sur quoi donc, vont-ils alors se prononcer ?

D. G. : Je retiens quatre débats majeurs. Le premier porte sur le temps de travail et l'emploi. Il est très fort, très important. Ce n'est pas étonnant, car la CFDT a été la première à

porter cette revendication de 35 heures, longtemps seule. Mais il y a eu un glissement au fur et à mesure du ralliement de la CFDT au fonctionnement de la société telle qu'elle est et de l'acceptation de la loi du marché régulateur. On est passé de 35 heures à la réduction du temps de travail sans chiffrage, puis à l'aménagement de la réduction du temps de travail (ARTT). Deux options sont en concurrence : 35 heures tout de suite, avec une loi-cadre et des négociations de branches; ou bien, l'ARTT dans un cadre contractuel sans référence à la loi et sans chiffrage. Deuxième débat, la protection sociale et les retraites. La position officielle de la confédération est : «La transformer pour la pérenniser». A un tel niveau de généralité, on peut qu'être d'accord. Mais en revanche la discussion mérite d'aller dans le détail parce que l'on ne peut accepter un transfert des charges des entreprises sur les ménages, ni entériner une augmentation des taux et des durées de cotisations à la place d'une sérieuse mise à plat des modes de financement et des charges alors que le chômage pèse de tout son poids sur les ressources de la sécurité sociale. Troisième débat, la stratégie syndicale. Est-ce que les luttes par secteurs suffisent, lorsque les militants dans les boîtes, le dos au mur, se battent pour maintenir emplois et conditions de travail, salaires et dignité ? Ces luttes sont-elles de nature à modifier le rapport de force ? C'est une vaste question à la CFDT, pour laquelle le rapport action-négociation semble être inversé et les luttes d'ensemble diabolisées en ce sens qu'elles accentueraient les «fractures sociales». La CFDT a théorisé cette position en faisant le choix du «tout contractuel» pour favoriser sa place de corps intermédiaire de régulation sociale avec laquelle elle espère devenir un partenaire «incontournable» du gouvernement et du patronat. Le quatrième débat enfin, les relations intersyndicales, ce que l'on appelle dans la langue de bois cédétiste, la «stratégie de convergences». Il s'agit en fait de faire à priori le choix de ses partenaires et de rejeter les autres, les orga-

nisations dites «réformistes» (FEN, FO, CGC et CFTC) contre les organisations conservatrices, la CGT, bien sûr ... au détriment de fait de l'action syndicale.

la veille du congrès lui-même, comment évaluer les rapports de force internes ? As-tu une idée de ce qui peut se passer ?

D. G. : Nous sommes dans une organisation très divisée, au sein même de son ex-majorité. Il n'y a qu'à lire ce que disent désormais ouvertement les fédérations de la Chimie et de l'Energie, une région comme les Pays de la Loire, pour comprendre qu'elles militent aujourd'hui pour un changement de cours politique. De plus des régions, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bourgogne, Auvergne, et même Rhône-Alpes, viennent d'affirmer dans leur congrès leur différence avec la direction actuelle. On perçoit même en Alsace et en Languedoc-Roussillon des craquements, en particulier une forte exaspération sur les méthodes de direction et de fonctionnement. Et de ces méthodes à la mise en cause de la direction elle-même, le pas est possible... Des organisations, tel le SGEN, marginalisées et mal traitées, souhaitent un profond infléchissement de la politique confédérale et un changement des pratiques. Et comme ils n'existent pas de pratiques et d'idées sans hommes et femmes pour les porter, toutes ces organisations se posent bien sûr la question de la composition du bureau national confédéral... Elles rejoignent alors, en tout ou partie, d'autres, tels Basse-Normandie, la FGTE, les Banques, Hacuitex ou les Finances, qui depuis longtemps militent dans la CFDT

pour une autre orientation confédérale. En face, on fera tout pour faire croire qu'il n'y a pas d'équipes alternatives de rechange parce qu'il n'y a pas d'autre politique possible. En fait la commission exécutive sortante et son BNC cherchera une fois de plus à utiliser sa prétendue légitimité historique. Mais aujourd'hui elle y ajoutera la peur du vide, puisque la diabolisation habituelle des opposants n'est plus très crédible. On dira que ce n'est pas le moment d'affaiblir l'organisation avec une crise de direction, alors que la conjoncture politique est difficile. Autrement dit rien n'est verrouillé. La CFDT est toujours une organisation qui peut réserver des surprises.

*Propos recueillis par
René SEIBEL*



«Les Cahiers Syndicaux» sont «un outil d'information et de débat créé et réalisé par des militantes et des militants de la CFDT qui veulent une autre orientation pour la CFDT que celle de la direction confédérale actuelle, mais aussi qui veulent une autre pratique dans beaucoup de domaines». «Les Cahiers Syndicaux» font circuler les informations des syndicats qui n'ont pas la parole dans la presse confédérale. Cela permet d'échanger et de se rencontrer. Ce n'est que pour des problèmes de routage qu'ils sont un supplément à la revue Collectif.

R.S.

CFDT : Un texte qui rétablit le sens de l'action

A quelques jours du congrès confédéral de la CFDT, l'Union Régionale Interprofessionnelle (URI) Provence-Alpes-Côte d'Azur a fait parvenir à la presse ce texte qui avait alors rassemblé plus d'une centaine de signatures de syndicats. Nous le reproduisons d'autant plus volontiers qu'il montre bien quels sont les enjeux et vers où vont les forces syndicales dynamiques dans la CFDT.

UN ARTICLE QUI DONNE DU SENS

Qui au 4 bd de la Villette a encore à l'esprit l'article 1er des statuts de la CFDT :

«La Confédération combat toutes les formes de capitalisme et de totalitarisme» ?

Avec le temps, d'aucuns misaient peut-être sur l'oubli (sic) moyennant un petit coup de vernis «anti-libéral» tous les trois ans sur les textes de congrès ! Textes qui, pour une large part, n'engagent pas tellement, dans les faits, l'équipe confédérale actuelle ; souvenons-nous de ce que nous avons arrêté au 42ème Congrès sur la Retraite, les 35 heures, les droits des chômeurs ... sans parler de la suite qui fut donnée aux votes du congrès sur les dirigeants confédéraux !

Du capitalisme, il serait pourtant urgent d'en reparler, non pas par

manie idéologiques, mais tout simplement pour en tirer les conclusions pratiques que la dégradation de la situation commande.

Dopé par la chute du système communiste, le système impose, en effet, de plus en plus, sa mondialisation en se radicalisant : déréglementation, dérégulation, rentiers courtisés, spéculateurs à l'affût, oligarchies financières impériales, P-D.G aux revenus pharaoniques ...

Lois du marché obligent, tout s'achète et tout se vend, même des ministres ! Question d'offre et de demande sans doute ?

Côté société, les dégâts sont immenses et ça ne fait que commencer :

- Dégâts humains sur les précaires, les pauvres et les exclus qui finiront par se reconnaître d'avantage dans «l'illégalité» de l'Abbé Pierre, que dans un certain type de syndicalisme trop raisonnable, trop institutionnalisé, oubliant sa fonction première de contre-pouvoir capable de bouculer l'ordre établi.

- Dégâts politiques, en particulier à gauche, avec l'auto-implosion consécutive à l'enlisement «économiste» faute d'ambitions transformatrices, ouvrant ainsi un boulevard au populisme.

- Dégâts sociaux favorisés par le morcellement, aggravé en 93 et 94 du mouvement syndical où chaque appareil défend son pré-carré et sa spécificité identitaire, au détriment de l'efficacité et de la crédibilité de l'ensemble.

Face à ces défis, la direction confédérale CFDT a souvent affirmé qu'elle voulait donner du sens à son action, tout en préférant ouvrir tout grand le parapluie du réformisme le plus contestable ... sans se soucier de la montée des eaux, du moment que la

tête n'est pas mouillée et que ces braves militants font des adhésions !

Ce réformisme sommaire et quasi obsessionnel, peu affiché mais omniprésent, explique sans doute les multiples dérapages dont on n'a pas fini de payer les lourds dividendes : de la réduction des droits des chômeurs à la loi quinquennale, en passant par le refus de lancer la proposition d'une grande manifestation nationale unitaire à Paris au Printemps 94 sur l'emploi.

On finit par signer des accords, non pas tant pour leur contenu que pour confirmer qu'on a mérité son certificat de bonne conduite et ses galons d'interlocuteur privilégié des pouvoirs.

Les insurgés de 1848 criaient «vive la réforme» car ils voulaient, eux, la transformation de la société.

Pour une majorité de militants CFDT aussi les mots «réformes» et «transformation sociale» sont indissociables. Ils impliquent les notions de progressivité et de politique contractuelle mais sans exclure des accélérations et des ruptures. Leur objet est de produire de la mobilisation sociale et du progrès social, sinon le réformisme n'est qu'une recette, parmi d'autres, d'accompagnement et de mercantilisation généralisée de la société avec négociation des reculs sociaux «nécessaires» à la bonne marche du système.

Le capitalisme aujourd'hui se disqualifie par la vampirisation de l'emploi dans laquelle sa logique le pousse inexorablement et par son incapacité à passer des compromis en vue de construire de nouveaux réseaux et de nouvelles règles de redistribution sociale.

C'est pourquoi notre opposition au système apparaît plus que jamais pertinente ! Sans doute moins idéologique qu'elle ne le fut pas le passé, elle confirme sa légitimité dans l'urgente nécessité d'imposer des réformes radicales en rupture avec des logiques destructrices de lien social et de dignité humaine.

L'Europe sociale: mythe, alibi ou réalité?

Q. L'Europe sociale est un terme que l'on agite souvent dans le langage politique. Quel est son historique?

Eliane Vogel-Polsky : On a beaucoup parlé de «l'Europe sociale» à partir de 1980, c'est devenu un thème prédominant dans le discours officiel, notamment dans certaines déclarations fracassantes. Cela coïncide avec à la fois l'arrivée au pouvoir de Mitterrand en 1981 et l'arrivée de Jacques Delors en 1982 à la tête de la Commission. Tout un vocabulaire a commencé à se développer disant qu'il faut une dimension sociale à l'Europe, il faut une Europe sociale, etc. On a certainement fait naître beaucoup d'espoirs mais en réalité, c'est un langage qui est devenu un écran par rapport aux possibilités réelles que contenaient le traité de Rome. L'Europe est née comme un marché commun entre six pays. Les questions sociales dans la construction européenne étaient appréhendées de façon totalement résiduelles. Il y avait un grand credo, le libéralisme, on allait créer un marché commun. Dès le moment où ce marché commun fonctionnerait parfaitement, l'amélioration du niveau de vie de la population s'ensuivrait. On retrouve cette affirmation dans le préambule du Traité qui définit les principes généraux et les objectifs de la C.E.E. Tandis que la première disposition ouvrant le chapitre "politique sociale", déclare que la réalisation du marché commun entraînera automatiquement le progrès social. Celui-ci résultera de la réalisation des dispositions économiques du Traité (libre concurrence, libre circulation des marchandises, des capitaux et des personnes). En revanche, les dispositions suivantes attribuent les compétences en matière sociales telles que les condi-

tions de travail, la sécurité sociale, le droit du travail, les salaires, la liberté syndicale et les négociations collectives aux Etats Membres uniquement. La Commission ne pouvant prendre des initiatives en matière de réglementation sociale.

L'objectif est d'assurer la libre circulation des capitaux, des marchandises, des services et des hommes. Ces derniers, dans le Traité de Rome sont appréhendés uniquement en tant qu'éléments de la libre circulation économique. C'est donc seulement au titre d'homo economicus que l'Europe a reconnu quelques droits sociaux, car en effet, pour que la libre circulation fonctionne un minimum, il faut un minimum de règles sociales. Le traitement des travailleurs migrants est tout à fait révélateur de cette considération strictement économique des personnes. Ils sont considérés comme travailleurs migrants et se voient reconnus le droit à l'égalité de traitement avec les travailleurs nationaux. Cette égalité de traitement en matière économique et sociale n'a jamais impliqué la citoyenneté. Prenons l'exemple de jumeaux italiens, l'un travaille en France, l'autre en Allemagne. Ils y font carrière dans le même secteur économique avec les mêmes qualifications. Ils auront droit à l'égalité avec le travailleur national du pays où il travaille. De retour au pays, rien ne sera pareil pour eux: ni les salaires et avantages sociaux qu'ils ont gagné durant leur vie active, ni les allocations familiales, ni les prestations de maladie, ni enfin leur pension de retraite. La législation sociale au niveau communautaire n'a donc absolument pas été harmonisée.

C'est après la période de transition, quand la communauté économique est installée, que les chefs

Un entretien avec Eliane Vogel-Polsky, professeur de droit social européen à l'Université Libre de Bruxelles, expert-consultant auprès de la CES et de la Commission Européenne

d'Etats réunis lors du sommet de 1972 à Paris, déclarent très clairement que la communauté ne s'engage pas seulement vers une Union économique mais qu'il s'agit aussi d'un processus d'unification monétaire et politique. C'est à ce moment que l'on parle pour la première fois de la dimension sociale dans la construction européenne car il faut quand-même intéresser les citoyens... Comment intéresser les citoyens ? Eh bien, en ajoutant une dimension sociale. La Commission reçut alors le mandat de préparer un programme d'action sociale. Jusqu'alors, c'est-à-dire pendant près de 15 ans, l'absence de base juridique pour adopter des normes communautaires en matière sociale avait servi à bloquer toute initiative de la Commission ou d'un Etat Membre dans ce sens. A présent, la volonté politique s'exprime. Et cela suffit. Ce premier programme d'action sociale adoptée en janvier 1974 était excellent. Il reflétait dans sa conception et son esprit les préoccupations et la société post-68 : participation, amélioration de la qualité de la vie au travail, sécurité et hygiène, reconnaissance des syndicats au niveau européen, etc. Mais comme Fabrice, à la bataille de Waterloo, on était déjà dans la crise mais personne ne le savait. Ce programme était encore imprégné des visions de l'état-providence, il y avait plusieurs volets abordant des questions comme la participation des travailleurs aux décisions des entreprises, on y reconnaissait l'importance de leur activité dans la société au niveau européen. Il y avait même une partie intitulée "plein emploi". Certes, ce programme ne s'est absolument pas réalisé et, si depuis cette époque, il existe des comités d'entreprise européens, ceux-ci ont beaucoup de mal à fonctionner réellement. Curieusement, le seul volet ayant donné des résultats, fut celui qui concernait les groupes spécifiques tel que les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées. Par rapport aux femmes, une série de règlements et de directives — les deux instruments de droit communautaire — ont constitué un progrès

« Plus la construction européenne progresse, plus il y a transfert de compétences des Etats vers l'Union européenne, plus il y a détricotage du tissu social et désintégration des solidarités »

social du point de vue de l'égalité formelle. Le droit communautaire est entré dans le droit national, remplissant un vide ou se substituant aux lois en vigueur. En revanche, plus récemment, avec la directive européenne sur le travail de nuit, il faut constater que les choses vont en sens inverse et se dégradent donc également.

Q. Parler d'Etat-providence européen, certes inachevé mais néanmoins en chantier n'a donc aucune pertinence ?

E. V.-P. : Dès le début, l'Europe se caractérise par un déséquilibre fondamental, structurel entre l'économique et le social. La structure européenne est d'emblée tout à fait différente des Etats-providence existants sur le plan national. Elle est complètement en recul du point de vue des droits démocratiques et sociaux que ceux-ci garantissent encore. Les Etats nationaux sont le produit de processus, de rapports de force marqués par l'existence du mouvement ouvrier, du mouvement syndical. Il n'en va pas de même au niveau européen. Du

coup, plus la construction européenne progresse, plus il y a transfert de compétences des Etats vers l'Union européenne, plus il y a détricotage du tissu social et désintégration des solidarités.

Quelle est la signification de la Charte sociale à la lumière du traité de Maastricht ?

E. V.-P. : L'histoire de la Charte est exactement la répétition mais en pis, de l'écart béant entre les discours proclamés et la réalité. Cette Charte est une simple déclaration d'intention, il s'agit d'un acte politique sans aucune valeur autre que morale et, moralement cela n'a donné aucun résultat. En outre, c'est un texte de loin inférieur à d'autres textes de droit international comme la Charte de Strasbourg du Conseil de l'Europe, qui s'appelle aussi Charte sociale européenne qui contient des droits sociaux beaucoup plus affirmés et élaborés. Et ne parlons pas des pactes des Nations unies qui apparaissent comme révolutionnaire en comparaison avec cette Charte sociale. On pouvait donc être



onze, il suffira que le Royaume Uni ou l'UNICE aillent devant la cour de justice pour l'enterrer aussitôt. Suite à cela, le parlement m'a demandé un rapport dans lequel j'ai expliqué la nature non-juridique de cet accord annexé au protocole et les impasses dans lesquelles nous avons été menées. Un certain nombre de parlementaires ont alors posé des questions aux services juridiques du Conseil et de la Commission. Questions du type : « Est-ce que l'accord à onze annexé au protocole à une valeur de droit communautaire, crée-t-il des obligations communautaires ? Ou est-ce un simple accord international ? »

Au cas où l'on adoptera par exemple une "directive à onze" en matière de réduction du temps de travail, si ma thèse est exacte, chaque fois cette pseudo-directive devra être discutée et votée par les parlements nationaux. Si par contre ma thèse est fautive, il s'agit dès lors d'une réelle directive qui entre en vigueur dès publication dans le Journal Officiel. Interrogés sur la valeur juridique de l'accord à 11, les services juridiques du Conseil et de la commission ont répondu de façon "jésuitique" que puisque cet accord est annexé au Protocole (le Traité dit que les Protocoles ont valeur de droit communautaire) l'accord a la même nature que le Protocole. Cet argument ne résiste pas à l'examen vu que l'accord est signé à onze et n'a donc pas la même nature qu'un protocole nécessairement adopté à douze. Il s'agit peut-être d'un débat juridique, mais il présente beaucoup d'implications, car il en résulte que les risques d'effets négatifs du Traité de Maastricht ne sont nullement contrebalancés par la mise en œuvre d'une politique sociale communautaire. Cela s'est vérifié par une absence réelle de prise de position en matière sociale depuis 1992. Les seules propositions squelettiques qui ont vu le jour depuis, ce sont quelques directives telles que celle concernant les femmes enceintes — qui est très mauvaise — ou l'obligation d'un contrat de travail écrit en cas d'embauche, ce qui ne peut pas vraiment être considéré comme un

progrès majeur dans les droits sociaux ! Il n'y a aucun projet ni proposition qui soit dans l'axe de ce programme de politique sociale et qui soit de nature à contrebalancer les effets négatifs de la mise en œuvre de l'Union Economique et Monétaire. Le seul travail social qui a eu lieu depuis deux ans sont les avatars des projets anciens tel que le Comité Européen d'Entreprise, dénué de sens aujourd'hui dans la mesure où les formules proposées sont optionnelles ...

« Oui, l'Europe a raté tous ses rendez-vous avec le social »

Q. Si l'on additionne cela au Livre Blanc avec toutes les propositions qu'il contient en matière de dérégulation et de flexibilisation du travail, n'allons-nous pas vers un dumping social généralisé ? Comment y faire face ?

E. V.-P. : Oui, l'Europe a raté tous ses rendez-vous avec le social. Lors de la conclusion de l'Acte Unique, les gouvernements nationaux et l'UNICE ont boycotté l'élargissement des compétences sociales. En 1989, on a raté le rendez-vous de la Charte des droits sociaux. Puis avec Maastricht, l'austérité, la flexibilisation et la dérégulation se sont accrues. Aujourd'hui, le social n'est même plus un objectif, il est devenu le bouc émissaire de toutes les difficultés : il y a du chômage parce que les protections sociales sont trop rigides, les coûts salariaux trop élevés, etc. Entre-temps, l'intégration elle-même continue d'avancer selon un échéancier précis. Le prochain et dernier rendez-vous qu'il nous reste pour inverser le cours des choses, c'est 1996. Maastricht prévoit pour cette date une révision du Traité. Cette échéance est ultra-importante pour introduire au moins la base juridique en matière

sociale, toujours absente aujourd'hui, base juridique qui en elle-même ne garantit rien mais reste la condition nécessaire à la mise en œuvre d'une politique sociale et donc la condition minimale pour qu'on puisse avoir des revendications, définir une action, exercer une pression. Il faut au minimum une compétence au départ. Et aujourd'hui, elle fait furieusement défaut. Cette échéance est très proche car les conférences intergouvernementales auront lieu en 1995.

Existe-t-il un lien entre ce déficit social et le déficit démocratique ?

E. V.-P. : Effectivement, car il y a cumul, en dernière instance entre le législatif et l'exécutif au sein du Conseil des ministres. Le Traité de Maastricht, en créant les organismes de l'Union Economique et Monétaire, a même déplacé les centres de décision. On a énormément discuté et mis en avant le déficit démocratique du système institutionnel de prise de décision dans la communauté européenne. Il faut savoir que le partage des compétences dans ce domaine est tout à fait inégal. La Commission détient le pouvoir d'initiative exclusif de proposer des législations communautaires. Elle est tenue de le faire pour tous les domaines et objectifs prévus par le Traité. Le Conseil cumule les fonctions de pouvoir exécutif et législatif. Il est le maître de décision politique. Il agit, soit à l'unanimité — et celle-ci devient de plus en plus difficile à réunir — soit à la majorité. Les organes censés représenter les citoyens, la population sont respectivement le Parlement Européen (composés de représentants directement élus), le Comité Economique et Social et le Comité des Régions (indirectement élus). Ce sont des organes essentiellement consultatifs. La révision du Traité de Maastricht a ponctuellement renforcé les pouvoirs du Parlement Européen, notamment en introduisant une procédure de "co-décision" entre le Conseil et le Parlement Européen pour 15 articles. Mais il ne s'agit pas d'un véritable partage du pouvoir. Le der-

«Les gens ne se rendent pas compte que 90% de ce qui les concerne découle de décisions européennes en matière économique et sociale »

nier mot reste au Conseil. Par ailleurs, certaines décisions européennes seront prises via la procédure de coopération ; soit simplement — et ce sont les cas les plus nombreux, avec des avis consultatifs du Parlement. En revanche, dans le domaine de l'Union Economique et Monétaire, un glissement de pouvoirs s'est fait vers un autre Conseil, le Conseil des Ministres de l'Economie et des Finances (ECOFIN) et vers la Banque Centrale Européenne. Leurs décisions se feront en l'absence de tout contrôle démocratique, même pas d'information minimale pour avis ! Le COREPER (Comité des Représentants Permanents), composé de hauts fonctionnaires, prépare les décisions des Conseils de ministres. C'est à ce niveau, et en secret qu'ont lieu les marchandages entre Etats. Les ministres qui se réunissent une journée ne font que vérifier les équilibres. Il y a donc une véritable confiscation du pouvoir et de la prise de décision. Elle est encore accentuée par l'existence de toute une série de lobbies (financiers, économiques et d'industriels) très actifs. Il existe une anecdote très révélatrice de ce déficit démocratique: au vu des critères qui déterminent les conditions d'admission d'un Etat à l'Union Européenne et à la Communauté Européenne, conditions qui figurent dans le Traité, un Etat dont l'organisation politique et institutionnelle présentent les mêmes caractéristiques que la communauté, ne remplirait pas les conditions minimales de séparation des pouvoirs et de garantie démocratique pour y accéder! Cependant, dans une situation pareille, il faut quand même se saisir de toutes les possibilités d'action offertes par Traité... Le Parlement Européen possède dorénavant un peu plus de possibilités d'influer sur l'orientation de l'exécutif. Le droit de pétition offre la possibilité à des initiatives citoyennes de saisir le Parlement qui peut saisir à son tour la

Commission. Mais nous butons là aussi sur un autre problème. Au niveau de l'information du public, nous nageons dans une confusion totale, l'information des médias est inexacte ou carrément déviée. J'ai eu l'occasion de mener lors des élections européennes de l'année passée ma première campagne électorale avec "Gauches Unies" et, j'ai constaté que dans les groupes de base auxquels on s'adressait — syndicalistes, féministes, antiracistes — les gens ne se rendent pas compte que 90% de ce qui les concerne découle de décisions européennes en matière économique et sociale.

Est-ce que la Confédération Européenne des Syndicats (CES) permet de peser sur les décisions ?

E.V-P. : Hélas, la CES est en retard de trois guerres. Elle n'a pas la capacité, même si elle le voulait, de mobiliser pour une grève européenne. Structurellement, elle s'est organisée en comités sectoriels, ceux-ci pourraient — à l'image des confédérations syndicales nationales — être à la base de conventions collectives sectorielles et transnationales. Ce qui ne solutionne pas le problème de trouver un commun dénominateur pour les portugais ou les grecs travaillant dans le même secteur que les allemands ou les hollandais. Sauf peut-être pour les conditions de travail. Tant que l'unification économique et monétaire ne sera pas accomplie, tant que la base juridique nécessaire au développement d'un droit communautaire social européen n'existera pas, il sera difficile de développer une action sociale à l'échelle européenne. En attendant, les disparités nationales tendent plutôt à augmenter... Mais les solutions strictement nationales sont insuffisantes. L'interdépendance économique est devenue très forte et, par ailleurs, les solutions nationales alimentent le nationalisme qu'on voit

partout resurgir.

L'Europe sociale, est-ce alors une illusion, un alibi et comment est-ce que cela pourrait devenir une réalité?

E.V-P. : Comme je l'ai déjà expliqué, aujourd'hui, cela fonctionne comme écran par rapport à l'orientation réelle de l'unification. Mais, je pense que l'Europe sociale devrait pouvoir devenir une réalité à condition que l'on continue à aller dans le sens d'une Union. A partir du moment où il existe des compétences au niveau supra-national dans le domaine économique, monétaire, fiscal et même dans certains aspects politiques, il sera aberrant de continuer à dire que le social fait toujours partie du local ou du national, que chaque Etat est libre de faire ce qu'il veut. Donc, il est indispensable d'élaborer des contreponds institutionnels au niveau communautaire avec des objectifs bien définis, notamment en matière de droit social communautaire. Il faudra impérativement des relais démocratiques, des contre-pouvoirs, surtout quand on fait face à des exécutifs de droite ou même fascistes.

*propos recueillis
par Stephen BOUQUIN*

Travailler, toujours plus vite

Trois heures pour livrer un siège de voitures sur la chaîne de montage située à trente kilomètres de l'usine de sellerie : ce genre d'exploit est devenu banal. A quel prix ? Les statistiques, et bien des exemples concrets, le montrent : le rythme de travail des salariés est de plus en plus contraint. Et en même temps que cette pression s'accroît, s'accroît la perception de la pénibilité du travail.

«Des normes ou des délais précis et imposés (une journée maximum) pèsent de plus en plus sur le rythme de travail»¹. En 1993, 44% des salariés déclaraient que leur rythme de travail était soumis à de tels délais serrés. Ils n'étaient que 19% en 1984.

Bien sûr, la pression sur le rythme de travail n'est pas une nouveauté. Taylor, au début du siècle, n'entendait-il pas lutter contre ce qu'il appe-

lait la tendance des ouvriers à «flâner» au lieu de travailler ? Ce n'est pas hier ni même avant-hier que les chronométrateurs ont fait leur apparition dans les ateliers. Pourtant ces contraintes s'aggravent. Taylor est mort, nous dit-on, mais les contrôles permanents de la hiérarchie déterminent la cadence de travail d'une proportion croissante de salariés : 24% en 1993 contre 17% en 1984. Et le pourcentage de salariés qui déclarent devoir suivre le déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce, ou la cadence automatique d'une machine, a augmenté lui aussi.

Des délais de plus en plus serrés

Ces modes d'intensification du travail qu'on pourrait qualifier de «traditionnels» sont la conséquence directe de la chasse aux «sureffectifs» et d'une certaine façon d'introduire les nouvelles technologies. La gestion des entreprises repose encore largement sur des ratios de productivité simplistes où la main-d'oeuvre est considérée non comme une richesse, mais comme une charge, voire comme la seule charge sur laquelle on puisse agir. Les mesures de réduction d'effectif, surtout si elles sont décidées dans l'urgence, ont un impact particulièrement brutal sur les cadences de travail. Non seulement les cadences moyennes augmentent, mais l'application mécanique de ratios grossiers² (sur le modèle de la décimation : «un licenciement pour tant de salariés») crée des sous-effectifs localisés. Il en résulte des surcharges de travail dans certains services, génératrices de pannes, de défauts de qualité,... qui viendront encore augmenter la charge d'autres secteurs de l'entreprise. Quant à

l'automatisation, elle s'accompagne en général d'un accroissement de la productivité, qui n'est pas une mauvaise chose en soi, mais le devient lorsque, comme souvent, on oublie que tout n'est pas automatisé. La cadence des opérations manuelles, décharger une machine par exemple, doit alors suivre celle des opérations automatisées. Et même lorsque la totalité du cycle est automatique, l'attention, la vigilance, sont davantage sollicitées.

Cours, ton client n'attend pas

La vitesse de travail dépend aussi, de plus en plus directement, de la demande des clients ou du public. C'est particulièrement le cas pour les ouvriers. Naguère encore l'organisation industrielle du travail avait du moins pour mérite de régulariser la charge de travail des opérateurs. Aujourd'hui la majorité des ouvriers qualifiés et un tiers des non qualifiés doivent faire face par leurs propres moyens aux fluctuations de la demande. «La prise en compte de la demande dans la définition des produits, le raccourcissement des séries, le développement de la sous-traitance font que la demande influe de plus en plus sur l'amont des processus de production³».

La production en flux tendu multiplie les situations où le travail doit être fait sous forte contrainte de temps. Or travailler dans l'urgence, ce n'est pas seulement travailler plus vite et plus, c'est aussi travailler autrement. Il y a toujours différentes façons de faire un travail, aussi routinier soit-il, et les travailleurs doivent concilier les exigences de la réalisation de la tâche avec celles de la préservation de leur santé, en adoptant

les procédures, les méthodes, les postures, les moins coûteux pour eux physiquement et mentalement. Mais lorsque le temps presse, le résultat du travail passe avant le souci de sa santé.

Le pilotage de la production par le marché est une des orientations majeures des nouvelles formes d'organisation des entreprises. C'est même le principal usage que celles-ci font des nouvelles technologies. Il n'est pas forcément à dénoncer en bloc. La production de grandes séries uniformes n'est bonne ni pour les consommateurs, ni pour l'intérêt du travail. Savoir faire face à une demande fluctuante peut être une forme de professionnalité. Mais l'exigence de flexibilité n'entraîne pas toujours la disparition des rigidités antérieures : bien souvent, au contraire, elle s'y ajoute. Les salariés ne se voient pas alors confier une mission d'auto-organisation, ils doivent seulement se soumettre à une contrainte supplémentaire.

La polyvalence, l'enrichissement des tâches, peuvent aussi être des facteurs d'intensification du travail. Ici encore, en soi, intégrer la maintenance et le contrôle aux tâches de production, ou l'accueil du public aux formalités administratives, peut être une bonne chose. Encore faudrait-il qu'un temps suffisant soit dégagé pour ces activités nouvelles.

Cette intensification du travail est une des raisons de la profonde détérioration des conditions de travail perçues par les salariés, que révèlent les enquêtes statistiques. Elle n'est pas non plus dépourvue d'effets pervers pour les entreprises : défauts de qualité, négligence forcée dans la maintenance, reconstitution de stocks tampons semi-clandestins et d'autant plus mal gérés,... Et pour les usagers des services publics que nous sommes tous, les économies d'effectifs signifient, par exemple, des transports en commun moins ponctuels et moins sûrs ou des hôpitaux où on n'a pas le temps du contact humain avec les malades.

Un enjeu politique et syndical

L'intensification du travail n'est pas propre à la France. Un chercheur hollandais, Steven Dhondt, a recueilli les données statistiques sur les rythmes de travail disponibles dans différents pays européens. Dans tous les pays, les rythmes de travail sont de plus en plus contraints, les salariés ressentent de plus en plus l'intensité du travail. Toutefois l'évolution en France a été à la fois plus tardive et plus brutale que dans la plupart des autres pays. Dans notre pays, l'intensification du travail s'est surtout produite depuis le milieu des années 80. Autrement dit, elle est contemporaine d'un niveau de chômage très élevé et d'un grave affaiblissement du mouvement syndical, qui a facilité l'accroissement de la charge de travail pesant sur les salariés et aggravé les aspects négatifs de l'intensification du travail.

Lorsque les travailleurs n'ont pas la force de faire entendre leur voix, les décisions prises par les directions et l'encadrement des entreprises risquent fort d'aggraver la situation des salariés, quelquefois sans réel bénéfice pour les entreprises elles-mêmes. Dans certains cas, c'est le fruit d'un calcul cynique. Les syndicats sont faibles, les salariés n'ont pas les moyens de quitter individuellement l'entreprise pour aller s'embaucher ailleurs : c'est le moment d'augmenter les cadences. Le maintien, voire l'augmentation, de la production peut ainsi s'accompagner de licenciements.

Mais des changements organisationnels bien intentionnés peuvent aussi conduire à un travail plus pénible. En effet, les décideurs ont rarement connaissance des réalités du travail. Ils ont encore plus de mal à imaginer le travail tel qu'il sera après une réforme profonde du mode de fonctionnement de l'entreprise. Or, qu'il s'agisse d'automatisation ou de flux tendu, les choses ne marchent jamais comme les concepteurs

l'avaient cru. Les salariés, en plus des tâches prévues, doivent faire bien des choses auxquelles on n'avait pas pensé, ou dont on avait sous-estimé l'importance. Ils sont débordés, le travail est plus pénible et la partie la moins visible du travail n'est pas faite.

L'intensification du travail pèse sur les salariés. Elle pèse aussi sur les chômeurs puisqu'elle correspond à des licenciements ou à des non-embauches. C'est donc un thème sur lequel salariés et chômeurs peuvent se rassembler. Lutter contre l'intensification excessive du travail est une autre manière de partager le travail, d'autant plus nécessaire qu'on envisage de diminuer le temps de travail : l'expérience a montré qu'une telle diminution incite encore plus les entreprises à augmenter les cadences et à chasser les temps morts.

Une telle lutte suppose un rapport de forces pas trop défavorable, mais aussi, et ce n'est pas un défi moins redoutable, elle suppose que le mouvement syndical soit en mesure d'analyser finement les nouvelles formes d'organisation du travail. Il ne suffit plus de s'opposer à des augmentations uniformes de cadence, même si celles-ci n'ont pas disparu. Il faut proposer de nouvelles formes de travail.

Michel GOLLAC

1. Ces résultats sont extraits d'un article de V. Aquain, J. Bué et L. Vinck : «L'évolution en deux ans de l'organisation du travail : plus de contraintes mais aussi plus d'autonomie pour les salariés» (Premières Synthèses, n° 54, juin 1994). Les données statistiques proviennent des enquêtes menées par la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques du Ministère du Travail.

2. Voir par exemple le dossier : «Pourquoi licencie-t-on ?», Gérer et comprendre, n° 36, septembre 1994, et aussi : P. Zarifian : «Productivité et emploi», Politis-la-Revue, n° 7.

3. V. Aquain et al., art. cit.

«Le présent avenir» Une nouvelle collection aux éditions Syllepse¹

EDITIONS SYLLEPSE
42 RUE D'AVRON
75020 PARIS
TEL / FAX 42 40 35 73
CATALOGUE SUR DEMANDE

Créée en 1989, Syllepse est une maison d'édition associative, alternative, engagée et non partisane, ouverte sur le monde des idées, de la création et de l'action, qui entend offrir à des auteurs, acteurs du mouvement social et culturel, individuels ou collectifs, ayant, dans le monde d'aujourd'hui, difficilement accès aux circuits traditionnels d'édition, la possibilité de s'exprimer. Il s'agit ainsi, en éditant des livres, des essais, des actes de colloque, des revues, de contribuer dans le domaine des idées à la réinvention d'un mouvement de contestation des systèmes établis.

En cinq années d'existence, l'équipe de Syllepse a produit vingt titres et deux revues (*L'autre Amérique* et *Utopie Critique*). Henri Lefebvre, Daniel Guérin, le livre et les brochures d'AC, Sud-PTT, la Ligue des droits de l'Homme, Sida'venture, la Confédération européenne des organisations d'appelés, René Dazy, Adolfo Gilly, Patrick Tort, Lucien Bonnafé, Jean-Loup Englander, Pierre Naville nous ont confié leurs textes.

Il est évident qu'une telle «entreprise» est constamment fragile. Elle est du reste profondément liée à la volonté de faire vivre de tels instruments de la part de ceux et celles qui agissent et inventent pour que change le réel. Sans lecteur solidaire, sans auteur coopérateur, il n'y a pas d'édition alternative possible. Nous le savons tous. Ce que nous savons aussi, c'est que les outils de diffusion des idées dont nous nous sommes dotés pour résister à l'air du temps et pour redéfinir les contours d'une utopie concrète sont complémentaires et solidaires. Chacun joue son rôle dans le vaste mouvement des idées, chacun joue sa partition dans les combats quotidiens. Le pluralisme et la coopération ne sont pas que des mots, c'est la condition *sine qua non* pour que nous puissions

aller de l'avant et contribuer au mouvement général pour l'émancipation.

La production de *L'acharnement* (sur l'histoire de Sud-PTT) et des deux tomes de *Données & Arguments* (AC chômage) ont constitué pour Syllepse des moments essentiels dans son parcours d'éditeur au service et à l'écoute des mouvements sociaux. C'est pourquoi nous avons accueilli avec enthousiasme la proposition de Pierre Cours-Salies et de Patrick Rozenblatt, animateurs de *Collectif*, de faire naître *Le Présent avenir* dans le giron de Syllepse.

Il y aurait beaucoup à dire sur notre catalogue, nos projets, nos difficultés et nos limites. Mais il est sans doute mieux de laisser ici la parole à Pierre et à Patrick pour qu'ils présentent cette collection (*Le Présent avenir*) dont le titre est lui aussi riche de sens.

*pour les éditions Syllepse,
Patrick Silberstein*

« Le Présent avenir »

« Nous vivons une époque où le désarroi et la recherche de l'information l'emportent sur la recherche du sens. A contre-courant de l'idéologie du «prêt à penser», qui distille avec assurance la «seule voie», imposée un moment puis démodée et remplacée par une autre. *Le «Présent avenir»* veut contribuer à faire penser ce qui s'amorce dans les confrontations quotidiennes d'une société qui s'effrite, afin de mieux déceler les signes d'avenir au sein même des apparences désespérantes ou faussement séduisantes. Individuelles ou collectives, les pratiques comportent une conscience critique embryonnaire. Notre ambition est donc d'offrir aux chercheurs en sciences humaines et aux acteurs sociaux, un lieu d'expression, d'analyse, de lecture plurielle, afin de cultiver un esprit critique et de contribuer à forger de nouveaux outils. Sans a priori quant aux thèmes particuliers, nous privilégierons les espaces et questions qui font aspérités, ces «clous qui dépassent» et empêchent pouvoirs et institutions de dormir tranquilles.

Le «Présent avenir» est une

collection ouverte, accessible, exigeante. Ouverte à ceux qui cherchent à donner un sens à ce qui se fait. Accessible à un public qui possède en commun l'inextinguible soif d'apprendre pour comprendre et agir. Exigeante dans son ambition : «Le Présent avenir» sera ouverte à l'ensemble des disciplines des sciences humaines, dont nous voudrions être un lieu d'échanges et de réflexions communes ; tout autant nous nous soucions de la forme, avec la volonté de transmettre des ouvrages de qualité dans un style accessible à un public divers. Sans trop contraindre la pensée, deux styles d'expression complémentaires seront privilégiés : proposer par l'enquête d'aller au fond de l'exploration d'un objet, d'un enjeu, d'une forme sociale ; organiser par la confrontation l'exploration d'une thématique spécifique.

*Le fil conducteur ? Affirmer la possibilité de réaliser l'utopie sociale d'un monde sans oppression, stimulant la pleine autonomie des individus, de tous et de toutes. Nous refusons l'enfermement protecteur des cloisonnements scientifiques et des certitudes militantes. Avec *Le présent avenir*, nous interrogerons le quotidien pour en faire apparaître les potentialités, nous dessinerons les contours d'autres mondes possibles. Ceci est à notre portée, dès lors qu'on déplace les représentations dominantes de la société, ces les catégories de pensée qui masquent la richesse du présent.*

*Pierre Cours-Salies
& Patrick Rozenblatt*

COLLECTION «LE PRÉSENT Avenir»:

Les coordinations ou la recherche désespérée d'une citoyenneté (Jean-Michel Denis).

La liberté du travail (Mateo Alaluf, Sylvain Brocholichi, Pierre Cours-Salies, Christophe Dejours, René Mouriaux, Chantal Rogerat, Yves Schwartz, Catherine Teiger, Jean-Marie Vincent).

Ceux qui croyaient au ciel, une analyse de la confrontation sociale à Air France (Louis-Marie Barnier, Patrick Rozenblatt)

La division sexuelle du travail (Hélène Hirata, Danièle Kergoat,

Marie-Hélène Zylberberg-Hocquart)

Comment nous ferons la révolution (livre publié en 1909 d'Emile Pataud et Emile Pouget, introduction et présentation par Pierre Cours-Salies et René Mouriaux)

1 Qu'est ce donc qu'une syllepse ? C'est d'abord une forme grammaticale qui privilégie les accords fondés sur le sens plutôt que sur la règle. Cette dénomination fait sens immédiatement. Et voilà pourquoi les Éditions Syllepse s'appellent ainsi.

Politis, le magazine : *La Sécu à réinventer*, février-mars 1995. 30F.

Pour le cinquantième anniversaire de l'ordonnance créant la Sécurité sociale, le 4 octobre 1945, chacun se demande si elle ne sera pas remise en cause. *Politis* a consacré son *Magazine* mensuel à ce thème. Un numéro qui apporte beaucoup d'éléments d'information et de réflexion.

Une rubrique «histoire», en l'occurrence, vient à son heure : pour retracer les enjeux anciens, en partie oubliés, qui délimitèrent le passage «de la charité à la solidarité»; la comparaison entre les espoirs de 1945 et la vieille pratique paternaliste de la famille Michelin soucieux de moralisation de ses salariés, notamment, souligne bien l'écart béant entre le minimum de prise en charge et le droit à l'autonomie personnelle, les droits propres à l'individu pris comme tel. «*La garantie donnée à chaque homme*, disait un texte du Conseil National de la Résistance fin 1944, *qu'en toute circonstances il pourra assurer dans des conditions satisfaisantes sa subsistance et celle des personnes à sa charge*». On en est assez loin, aujourd'hui.

Les articles de comparaison internationale rappellent opportunément quelques données. Une illustration des «mérites» du libéralisme, notamment. Aux États-Unis, malgré le système de Sécurité

sociale instauré par Roosevelt en 1935, «*pierre angulaire*» d'un édifice plus vaste qui ne vit pas le jour, on compte 60 millions de sans droit à la santé. Cela a de si graves effets que le pays qui dispose de la meilleure médecine du monde n'est qu'au vingt-quatrième rang pour la mortalité infantile et au seizième pour l'espérance de vie. Les ghettos noirs ou chicanos, en particulier, semblent plus proche de la vie dans les pays du Tiers-Monde. Il est aussi fort utile de pouvoir comparer d'autres systèmes : le National Health Service, beaucoup plus populaire en Grande-Bretagne qu'on ne veut bien le dire, et le système danois, qui comporte un accès libre et gratuit aux soins et ... ne «*coûte*» pas cher.

La plus grosse partie du dossier porte sur «*La Sécu sous tension*» et sur «*Les défis à relever*». Avec des idées excellentes : enquêtes sur la politique des trusts du médicament; un récapitulatif d'une «*quinzaine de plans*»; les points de vue, de divers syndicats (F.O., UGICT-CGT, FGTE-CFDT, FSU); une interview de Daniel Le Scornet, président des Mutuelles de France et une autre de Jean-Pierre Davant, président de la Mutualité française.

À cette lecture, on comprend bien des choses au sujet de la Sécurité sociale; mais on comprend moins que jamais pourquoi il n'existe pas un immense collectif d'action en faveur de la Sécu. : pour en conserver les principes et en partie la «*réinventer*».

P. C.-S.

Alain Bihl et Rolland Pfefferkom :
Déchiffrer les inégalités,
Syros, 1995, 575 p. 95 F.

Un gros livre, qui sera d'une grande utilité pour tous les militants : qui peut avoir dans ses dossiers tous les arguments démontrant la réalité des inégalités dans notre pays ? On cherche, par exemple, la "structure du patrimoine des ménages selon la catégorie socio-professionnelle" :

tableau 7.4, p. 251. Ou bien, "l'évolution de la performance globale des divers placements de 1974 à 1992" : tableau 2.13, p. 80. Ou encore le "tableau synoptique de certains indices d'inégalité entre catégories socio-professionnelles" : tableau 13.2, p. 503. Ou, même, les "départs en vacances selon la saison en 1992" : tableau 12.26, p. 442. Cent quatre-vingt tableaux. Une mine de renseignements, qui met en évidence une thèse simple et malheureusement bien vraie : «*une société de plus en plus riche, des pauvres de plus en plus nombreux*» (p.13).

Au-delà de ces aspects immédiatement utilisables, ce livre devrait mettre les auteurs qui annoncent "la moyennisation" de la société française au pied du mur : discuter, démontrer que les inégalités se réduisent, tendent à se banaliser, permettre qu'existe une large frange d'égalisation des conditions. Bref, on aimerait qu'un Alain Touraine, par exemple, relève le défi. Mais, on attendra sans doute longtemps. L'affirmation du développement des couches moyennes et de la diminution de la pyramide des inégalités est une idéologie, pas une analyse des rapports sociaux effectifs. C'est même, osons le mot, une philosophie du conformisme : pour que les individus rendus critiques par la société s'occupent uniquement de quelques corrections à la marge, masquons allègrement les réalités dans leurs contrastes les plus béants !

Il est donc précieux de repérer un tel livre, même si on peut regretter, par exemple, qu'un tableau général de la répartition des patrimoines et de l'éventail des revenus salariaux ne soit pas tenté. On y trouverait sans doute l'une des clés décisives pour comprendre l'ensemble : comme le disait déjà Thomas Hobbes «*richesse, c'est pouvoir*»... Avec cette limite d'être plus tourné sur la mise en évidence des écarts sociaux que sur les éléments d'analyse des structures déterminantes, ce gros dossier complète utilement le livre déjà signalé de Tony Andréani et Marc Féray (Discours sur l'égalité parmi les hommes. Penser l'alternative. L'Harmattan, 1993).

Comment se passer de discuter avec précision des données descriptives de ce type quand on veut unifier les exploités et opprimés pour donner des perspectives de transformation sociale ?

P. C.-S.

La France de l'an 2000,
Rapport au premier
Ministre de la commis-
sion présidée par Alain
Minc, Commissariat
Général du Plan, La
Documentation
Française, 321 pages,
60 F.

Il y a des livres que l'on lit par envie et d'autres que l'on s'oblige à lire. Ce livre fait indéniablement partie de la seconde catégorie. Pourtant, même si son président a certainement fait encore un mauvais choix à travers le soutiens inconditionnel qu'il a apporté au grand Ballamou, comme quoi l'élite se trompe très souvent, il n'est pas dit que le fond de la pensée qui s'y déploie ne draine un accord large de la droite à la "gauche" saint-simonienne, passée le moment des joutes électorales. L'accord semble d'abord pouvoir se faire sur le constat et sur les perspectives. Constat, la société ne peut continuer à produire conjointement plus de richesse et de la destruction du lien social. Dans le détail, on épingle la responsabilité des catégories qui s'en sortent le mieux face à la flexibilisation du marché du travail, car c'est de ça dont on va essentiellement parler et fort peu de la dynamique et des jeux du capital. Les perspectives sont très ambitieuses puisqu'il s'agit d'abandonner "le réformisme par fatalité" — comprenez les ajustements pas trop conjoncturels — pour prodiguer "un réformisme délibéré" — comprenez une rupture sérieuse avec les droits protecteurs acquis dans les relations salariales — seul susceptible de sauver la France du déclin.

L'accord semble ensuite pouvoir se poursuivre tant sur l'impé-

ratif d'efficacité, qui mène le monde — ça ne se discute même pas — que sur le devoir d'équité concept moderne dont l'ambition est de venir remplacer l'égalité des droits : il y a urgence de passer d'une aspiration confuse à l'égalité à une réflexion approfondie sur la justice afin de déboucher sur une conception de l'équité applicable dans la société contemporaine". Osons une mise en rapport commune à tous ceux qui travaillent pour distinguer égalité et équité : la première fait penser à ce qui découle du droit du travail et des progrès de la négociation collective — quand elle a encore cours —, la seconde à l'expression "gérer et n'en faire qu'à la tête du client". Nous ne ferons pas ici l'examen de l'ensemble des orientations qui en découlent mais elles méritent d'être lues et discutées collectivement. Au final, la philosophie de l'ensemble paraît on ne peut plus claire : il faut un État fort capable de faire accepter une flexibilisation accrue, notamment les salariés du secteur public, pour que tous les salariés se soumettent à la seule logique des marchés tant économiques que sociaux.

P.A.

Pierre Rosanvallon, La
nouvelle question socia-
le : repenser l'Etat-provi-
dence, Seuil, 223 pages,
95 F.

Caméléon de la pensée, cet homme autre homme d'élite que représente Pierre Rosanvallon, membre à part entière de la commission Minc, se pare des habits neufs de philosophe pour renouveler et rediscuter l'ensemble de la question sociale. En quête de modernité, l'auteur n'hésite à aucun moment dans les choix qu'il conduit et comme homme intelligent il maîtrise parfaitement les choix qu'il présente. Comme son but est de faire le ménage et d'inclure chez son lecteur la conviction qu'il n'existe pour l'avenir qu'un prêt à penser, le sien, il vous impose dès le départ de rompre avec vos idées fausses.

"Les phénomènes actuels

d'exclusion ne renvoient pas aux catégories anciennes de l'exploitation". La logique de cette affirmation entraîne de nier toute importance à la lutte sociale puisque le principal instigateur de la crise c'est vous ! Avant les risques étaient collectifs donc la solidarité ne demandait qu'à s'employer en toute égalité dans une spirale vertueuse porteuse de progrès social pour tous. Aujourd'hui par contre : plus la science progresse dans la connaissance de l'homme, et plus le capitalisme vous situe dans un rapport individualisé à sa toute puissance, plus vous vous rendez compte que la solidarité vous coûte un peu plus tous les jours alors même qu'en retour les prestations de la protection sociale diminuent. La faute n'en incombe pas aux rapports économiques mais à vous tous : retraités qui décidez de vivre plus vieux, incapables en tout genre -physiques, chômeurs, jeunes... qui ne pouvez contribuer au juste petit prix à produire votre part de richesse, porteurs de gênes divers et consommateurs de drogues telles la cigarette ou l'alcool (l'auteur semble-t-il oublie de citer les calmants dont la consommation, c'est bien connu, n'a rien à voir avec la catégories anciennes de l'exploitation) qui coutez cher à la protection sans en payer le prix, la dernière responsable, la faute à pas de chance en l'absence d'une bonne guerre, étant la révolution démographique (l'auteur égratigne au passage le poids de l'ancienneté dans la rémunération salariale) qui impose, parenté oblige avec le rapport Minc, d'abandonner cette vieille égalité pour lui préférer cette plus juste équité.

Si vous voulez vous indigner et vous échauffer tant et plus, n'hésitez pas à lire l'ensemble du développement que l'auteur consacre pour repenser à votre placé la solidarité et le droit, vous en aurez pour votre argent. Reste la chute de l'ouvrage vaut tout autant d'être lue. En quelques mots, puisque "c'est l'histoire des individus qui devient décisive" et puisque que "les exclus ne sont pas les nouveaux prolétaires de la société de chômage et qu'ils n'ont pas à proprement parler d'intérêts communs", c'est vers une individualisation du social qu'il faut aller. Le

maître mot de cette nouvelle formule, qui ne vise qu'à enterrer définitivement "la sociale", est l'insertion par l'économique. Un hors d'oeuvre en guise de dessert pour sacrifier aux dieux de l'efficacité et du marché : "l'objectif serait donc de faire en sorte que ces emplois (dits peu qualifiés, notion jamais définie ni discutée elle va de soit), redeviennent rentables pour l'employeur, principalement en les exonérant de charges sociales : le salarié pourrait ainsi continuer d'être rémunéré au SMIC, tout en ayant un coût inférieur pour son employeur".

P.A.

Robert Castel, Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat. Fayard, 490 pages, 190 F.

Rosanvallon termine son livre en proposant d'enterrer la sociologie alors que Robert Castel montre l'apport réel de cette discipline dès lors qu'elle cherche à cultiver une pensée critique et non à servir les princes qui nous gouvernent et leurs intérêts spécifiques. C'est long et dense, ça coûte plus cher que les deux autres livres, mais c'est un ouvrage indispensable à lire pour intervenir dans le débat qui ne fait que s'ouvrir sur les fondements même de la société, de la citoyenneté, des formes et du rôle de l'État.

Tout le développement du livre est passionnant et Collectif y reviendra dès lors plus longuement dans son prochain numéro. Quelques mots pour dire ici tout l'intérêt de la thèse centrale qui considère les exclus, l'auteur préfère l'expression de désaffiliés, comme totalement interdépendants des autres figures représentatives du salariat actuel, l'ensemble tombant dans un processus de précarisation. Quelques autres pour regretter tout au long du cheminement historique un manque d'analyse sous le regard de la lutte sociale qui amène l'auteur, mais beaucoup plus finement que Minc ou Rosanvallon, à surévaluer actuellement le processus d'individualisation.

P.A.

VU ET À VOIR

Les raisons de la colère, film starter du collectif AC ! 19:20 pour engager de nouvelles actions collectives, 52 mn, Réalisation : Sylvie Maugis et Christian Avenel, Distribution Vidéomobile, 54 ter rue de l'Ermitage, 75020 Paris, tél : 43 66 19 25.

L'image et le son mis à disposition de la vie et de la réflexion sur les sens de l'Agir ensemble contre le chômage voilà le pari réussi par ce film. Sur un rythme soutenu et sans jamais tomber dans l'ennui, la parole de chômeurs tous engagés dans l'action ouvre et approfondit certaines des arcanes de la crise de la société salariale. Hors de toute langue de bois, la parole heurte et dérange, dérange chacun en son fort intérieur et lui donne, consciemment ou non, envie de parler par lui-même, de contribuer. Dire pour réfléchir avec, amplifier l'espace d'oxygénation ouvert par AC !, ne pas se suffire de demi-mesure face à la peste de la désaffiliation, ne laisser personne sur le bord de la société, ce film vous invite à vous engager pleinement dans l'invention d'une nouvelle citoyenneté, à devenir pleinement acteur d'un spectacle où jusqu'à présent vous avez beaucoup joué mais surtout en figurant. A voir, pour débattre et pour démultiplier la forme et le propos...

Courrier

«Clause sociale», «lutte contre les délocalisations», tout cela intéresse le mouvement des Oxfam-Magasins du Monde qui se développe sur le plan européen et dont la branche française est la fédération Artisans du Monde. Or, il risque d'y avoir un manque de communication et peut-être des malentendus, en tous cas des pertes de temps, si un échange d'information n'a pas lieu. D'autre part, des groupes de pression se mettent en place. A.D.M en est un. Peut-être y a-t-il des convergences voire des

alliances possibles. Des fabricants et des importateurs semblent prêts à entrer dans un dialogue pour introduire des critères de commerce équitable à proposer aux consommateurs. Les camarades d'Hacuitex feraient bien d'en parler à leurs petits camarades de l'Asseco CFDT, qui en sont encore à la défense bête et méchante du consommateur. Plus ça baisse, mieux ça vaut... jusqu'au jour où c'est ton salaire qui baisse ou ton emploi qui disparaît.

Jacques Joubert (Nîmes)

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DE COLLECTIF : LES 1 ET 2 JUILLET 1995

Notre idée d'université d'été se résume facilement : pour mieux agir, il faut réfléchir et donc prendre du temps, confronter nos approches, nos pratiques, nos projets, nos analyses de la situation.

Depuis quelques années, des militants et responsables des diverses organisations syndicales se tiennent en contact, se rencontrent. Cette revue en témoigne, comme le lancement d'A.C !

Cependant, au milieu d'une série de congrès syndicaux importants, de mars 1995 à janvier 1996 (CFDT, SNES, SNETAA, SNUIPP, CGT, puis FO) l'intérêt d'un lieu de confrontation intersyndical ressort clairement : à quoi bon, pensent nombre de militants et de salariés, la défense de chacun sa boutique ? La situation est trop dégradée, constatent-ils comme nous, pour ne pas chercher à peser davantage grâce à une capacité de rassemblement.

Après l'élection présidentielle, quel que soit l' élu, il y aura lieu de repréciser les échéances de l'action syndicale

Bref, deux jours de débats seront les bienvenus.

Pour nous, en effet, il ne peut être question d'attendre les bras croisés des «explosions sociales» avec envie ou anxiété. La question doit être de réunir les moyens pour que les luttes qui auront lieu soient des succès, qu'elles servent à recomposer le rapport de force.

Sans des forces unitaires intersyndicales en train de s'affirmer, il peut très bien n'y avoir aucune capitalisation, aucune reconstruction du rapport de force d'ensemble, mais au contraire une succession de luttes éclatées, sans effet majeur, surtout sans aucun progrès dans la solidarité entre les salariés encore stables et les «laissés pour compte».

UNE RENCONTRE PLURIELLE

Quelques thèmes s'imposent parce qu'ils sont trop souvent négligés. Par exemple :

- Un débat, au sujet des femmes, du féminisme : animé par des chercheuses et des militantes, dans le but de trouver le type de syndicalisme répondant aux aspirations des femmes et capables de leur donner envie d'agir.

- Au sujet de l'Europe, avec des invités de plusieurs pays, afin d'évoquer les échéances syndicales dans l'optique de la renégociation du traité de Maastricht en 1996 : quelles revendications mener en commun pour les services publics (télécommunications, services financiers, école, transports); quelle coordination au sujet des droits sociaux et du droit à la santé (CHS-CT); quelles réponses coordonnées au chômage (35 h).

D'autres sont utiles pour confronter des types d'analyses divergents et des expériences militantes :

- Des forums au sujet des revendications et des questions de la productivité, de l'économie. Notre idée : les faire préparer à deux voix, en fonction des différences d'appréciation des organisations et de leurs cultures. Car les approches, et formes de pensée diffèrent, même entre des responsables par-

tageant des préoccupations communes au sujet du syndicalisme.

- sur le temps de travail, quelles pourraient être les exigences communes, comprises comment, défendues comment ?

- sur la Protection sociale, quelles réponses d'urgence soutenues en commun ? Et, au-delà, quelles propositions pour assurer son avenir ?

- En parallèle, des forums sur la pratique militante:

- quel syndicalisme hors entreprise, quels liens avec A.C ! pour les relations avec les chômeurs et les précaires ? Quelle nouvelle démarche interprofessionnelle à dimension «sociétale» en lien avec la reconstruction concrète d'un projet de transformation sociale ?

- quel syndicalisme dans les entreprises : les adhésions, les discussions entre syndiqués, les liens avec les salariés, tout ce qui fait du syndicat un moyen de solidarité, un stimulant pour les débats démocratiques et une force pour l'action.

D'autres s'imposent, à cause des évolutions en cours :

Un débat sur l'avenir du syndicalisme, combinant des discussions assez larges pour faire le point des diverses organisations en France avec une discussion précise des suites à donner aux initiatives unitaires en cours.

QUELQUES PRECISIONS PRATIQUES

Pour faciliter les voyages à la majorité des participants et prendre en charge une partie des voyages de province en péréquation, l'Université d'été aura lieu dans la région parisienne.

Les détails du programme sont en cours d'élaboration et seront diffusés en avril : vous pouvez donc nous faire part de vos suggestions !

Mais retenez la date dès maintenant et envoyez des inscriptions, pour réserver votre place (100 F d'arrhes, à l'adresse de Collectif, mention Université d'été).